



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/338

Le 22 octobre 2012

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Soumission au Bureau des radiocommunications des renseignements à fournir au titre de l'Appendice 4 pour les services spatiaux et mise à jour des logiciels et bases de données connexes du BR relatifs aux services spatiaux

Référence: Appendice 4 du Règlement des radiocommunications, tel que révisé par la CMR-12 (Genève, 2012)

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1.1 La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2012) (CMR-12) a révisé l'Appendice 4 du Règlement des radiocommunications, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013.

1.2 Le Bureau des radiocommunications a l'honneur d'informer votre Administration qu'une version restructurée de la base de données SNS (Space Network System), à savoir la version 7.0 (SNS 7.0), accompagnée d'un progiciel des applications logicielles de notification électronique mises à jour (gestionnaire des applications spatiales (SAM), saisie (SpaceCap), interrogation (SpaceQry), conversion (SRSCovert6to7), publication (SpacePub) et validation (SpaceVal)) de la version BRsoft 7.0 (BRsoft 7.0), qui intègre toutes les modifications et adjonctions apportées par la CMR-12 à l'Appendice 4, sera disponible prochainement en novembre 2012 à titre expérimental (pour plus d'informations, voir le § 2.5 ci-après).

1.3 A compter du 1er janvier 2013, il est demandé aux administrations d'utiliser le nouveau logiciel BRsoft 7.0 pour soumettre leurs fiches de notification relatives aux services spatiaux au Bureau, au titre des Articles 9 et 11 et des Appendices 30, 30A et 30B du Règlement des radiocommunications.

1.4 La présente Lettre circulaire vise à fournir aux utilisateurs des informations et des indications sur le logiciel BRsoft 7.0 relatif aux services spatiaux.

2 Description

2.1 La nouvelle version du logiciel SpaceCap 7.0 contient tous les éléments de données nouveaux ou modifiés de l'Appendice 4, tel qu'ils ont été révisés par la CMR-12. Elle permettra aux administrations de soumettre toutes les fiches de notification au Bureau, au titre des Articles 9 et 11

et des Appendices **30**, **30A** et **30B**, ainsi que des Résolutions **49 (Rév. CMR-12)** et **552 (CMR-12)**, en application des procédures du Règlement des radiocommunications en vigueur relatives aux services spatiaux.

2.2 Le nouveau logiciel de validation SpaceVal 7.0 permet de vérifier les données visées dans l'Appendice 4, telles qu'elles ont été révisées par la CMR-12. Il peut être utilisé seul pour valider toute fiche de notification électronique Ap4 présentée dans le format de la base de données MS-Access SNS 7.0 ou en ligne, en utilisant le logiciel SpaceCap (version 7.0 ou version ultérieure). Les résultats de la validation peuvent être visualisés et imprimés à l'aide des logiciels SpaceQry, SpacePub ou SpaceCap du Bureau (version 7.0 ou version ultérieure).

2.3 Les administrations qui n'utilisent pas le logiciel BRsoft pour préparer les fiches de notification qu'elles soumettent doivent s'assurer que la base de données résultante est conforme au format publié dans la SECTION III, Chapitre 1 de la Préface (Services spatiaux). Les fiches de notification électroniques soumises au Bureau qui reçoivent un message d'erreur "fatal" du logiciel SpaceVal car elles ne sont pas conformes à la structure du SNS 7.0 seront renvoyées à l'administration notificatrice.

2.4 Comme indiqué au § 3.4 des Règles de procédure relatives à la recevabilité, les administrations sont encouragées à utiliser elles-mêmes le logiciel de validation (SpaceVal 7.0) avant de soumettre au Bureau les fiches de notification électroniques Ap4, en vue d'identifier et de résoudre les problèmes éventuels rencontrés concernant les fiches avant que celles-ci ne soient soumises.

2.5 Le logiciel BRsoft 7.0 (ainsi que le logiciel SpaceCom, le SPS (Space Plans System) et l'interface graphique pour les calculs par lots (GIBC) compatible avec le SNS 7.0 seront mis à la disposition des administrations et d'autres utilisateurs, à des fins expérimentales, sur le site web de l'UIT, à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/go/space-software/en>, et dans la BR IFIC (services spatiaux) sur DVD.

2.6 A compter du 1er janvier 2013, il est demandé aux administrations d'utiliser le nouveau logiciel BRsoft 7.0 pour soumettre les fiches de notification Ap4 au Bureau, au titre des Articles 9 et 11 et des Appendices 30, 30A et 30B ainsi que les informations au titre des Résolutions 49 (Rév. CMR-12) et 552 (CMR-12). A partir de cette date, le BR utilisera le logiciel de validation SpaceVal 7.0 ou une version ultérieure pour vérifier que les fiches de notification Ap4 sont complètes. A compter de cette date, avant de soumettre ces fiches de notification au Bureau, il est recommandé aux administrations d'utiliser le logiciel SpaceVal 7.0 ou une version ultérieure afin d'identifier et de résoudre les éventuels problèmes rencontrés concernant les fiches de notification.

2.7 Dans la lettre accompagnant les données visées dans l'Appendice 4 et soumises au Bureau, les administrations sont priées de bien vouloir signaler au Bureau tout problème éventuel rencontré concernant l'utilisation du logiciel SpaceVal, en particulier s'il concerne des messages d'erreur "*Fatal*" non résolus dans le rapport de validation.

2.8 Le Bureau adapte actuellement ses procédures internes et ses logiciels afin de publier des Sections spéciales et d'autres fiches de notification dans la BR IFIC (services spatiaux) sur DVD au format SNS 7.0. La mise en oeuvre étant prévue à compter de la publication de la BR IFIC (services spatiaux) 2735/08.01.2013, les versions IFICXXXX.mdb, SPS_ALL_IFICXXXX.mdb et 30B_XXXX.mdb seront mises à disposition dans le format SNS 7.0.

2.9 Le Bureau est conscient des inconvénients éventuels que présente, au niveau pratique, pour les administrations, l'utilisation des logiciels SpaceCap 7.0 et SpaceVal 7.0 au format SNS 7.0, lorsqu'elles soumettent des fiches de notification au Bureau, tout en consultant et en imprimant des Sections spéciales et des données provenant de la BR IFIC (services spatiaux) au format SNS 6.0. Afin d'y remédier, il est recommandé aux administrations d'utiliser l'outil de conversion BRsoft

SRSConvert6to7. Ce programme de conversion de la base de données SNS est un logiciel qui permet à l'utilisateur de convertir les données contenues dans une base de données SNS 6.0 existante dans la nouvelle version au format SNS 7.0. Cette conversion est valable pour toute base de données SNS 6.0 produite par les progiciels SpaceQry ou SpaceCap, ainsi que pour les bases de données spécifiques SRS (SRSxxxx.mdb) et Space IFIC (IFICxxxx.mdb et SPS_ALL_IFICxxxx.mdb et 30B_XXXX.mdb) fournies par le Bureau.

2.10 Les administrations peuvent conserver les logiciels de notification électronique BRsoft 6.0 et BRsoft 7.0 pour mettre à jour leurs bases de données locales et consulter et imprimer les informations publiées dans la BR IFIC (services spatiaux) sur DVD jusqu'à son remplacement définitif par le format SNS 7.0. Les versions 6.0 et 7.0 des logiciels SAM, SpaceCap, SpacePub, SpaceVal et SpaceCom peuvent coexister sur le même ordinateur sans brouillage. Il convient de noter que le logiciel SpaceQry 7.0 remplace le logiciel SpaceQry 6.0 et que, même s'il était destiné à être utilisé avec des bases de données version 7.0, il pourra continuer de lire et d'effectuer la plupart des recherches dans les bases de données version 6.0. Il convient toutefois de noter également que les progiciels SPS 7.0 et GIBC 9.0 remplacent respectivement les progiciels SPS 6.0 et GIBC 8.0 et fonctionnent uniquement avec les bases de données version 7.0.

2.11 Ultérieurement, lorsqu'elle utilisera le logiciel SpaceCom pour formuler ses observations concernant une base de données version 6.0 BRIFIC, une administration aura la possibilité de continuer à utiliser le logiciel SpaceCom 6.0 pour élaborer ses observations ou bien convertir la base de données version 6.0 BRIFIC en une base de données version 7.0 puis d'utiliser le logiciel SpaceCom 7.0 pour élaborer ses observations.

2.12 Il est rappelé aux administrations que le Bureau tient à jour un site web où figurent des informations utiles et des «questions fréquemment posées», afin d'aider les utilisateurs à bien valider leurs fiches de notification (<http://www.itu.int/ITU-R/go/space-support/fr>).

2.13 Il est également rappelé aux administrations que le Bureau continuera d'accepter la soumission des données graphiques dans des fichiers GIMS GXT jusqu'au 31 décembre 2012. Après cette date, seuls les diagrammes au format GIMS mdb seront recevables (pour davantage d'informations, voir la Lettre circulaire CR/337 datée du 10 septembre 2012, disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/md/R00-CR-CIR-0337/fr>).

2.14 Le Bureau reste à la disposition des administrations pour les aider à bien soumettre leurs fiches de notification Ap4. Les questions à caractère général concernant la soumission des données et les règles de validation peuvent être adressées à M. Attila Matas, téléphone: +41 22 730 6105, télécopie: +41 22 730 5785, e-mail: matas@itu.int et les questions portant sur l'installation du logiciel ainsi que ses fonctionnalités peuvent être adressées à Mme Barbara Warren, téléphone: +41 22 730 5789, télécopie: +41 22 730 5785, e-mail: barabara.warren@itu.int.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution :

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications